PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des élections

Le préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n°2026-DRCL-ELEC-043
relatif à la nomination de Monsieur Gérard CHANCLUD
en qualité de maire honoraire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-35 qui dispose que l'honorariat est conféré aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins douze ans ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 août 2023 portant nomination de Monsieur Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du Président de la République en date du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26/BC/018, en date du 9 mars 2026, donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne et organisant sa suppléance ;

Vu la demande de Monsieur Yannis BOUZAR, Sous-préfet de Fontainebleau, en date du 3 juillet 2026, sollicitant l'honorariat de maire au profit de Monsieur Gérard CHANCLUD, ancien maire de La Chapelle-La-Reine ;

Considérant que Monsieur Gérard CHANCLUD a exercé successivement les fonctions de maire de 2001 à 2026 ;

Considérant que Monsieur Gérard CHANCLUD, qui a exercé des fonctions municipales sur une période de plus de 25 ans, remplit les conditions pour que lui soit conféré l'honorariat ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

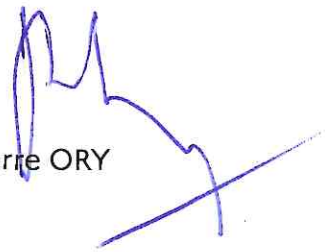
ARRETE

Article 1er : Monsieur Gérard CHANCLUD, ancien maire de La Chapelle-La-Reine, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'intéressé, et dont copie sera adressée au sous-préfet de Fontainebleau.

Melun, le 09 OCT. 2026

Le Préfet



Pierre ORY